|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |

**Appel d’offre : production de documents sur la prise en compte de la diversité des échelles d’action et sur la cohérence territoriale à destination des acteurs de la trame verte et bleue**

L’INRA (Institut de Recherche Agronomique) appuie l’Union Régionale des CPIEs (Centres Permanents d’Initiatives pour l’Environnement) de Bretagne sur un projet de recherche-action sur la mise en place des trames vertes et bleues à l’échelle infra-régionale. Ce projet, intitulé CHEMINS (Continuités Ecologiques Infra-régionales) consiste à développer des outils d’accompagnement des acteurs locaux pour mettre en place le SRCE Bretagne.

**I. Présentation du projet CHEMINS**

Le projet CHEMINS (Continuités Ecologiques Infra Régionales), d’une durée de 4 ans (2016 – 2020) est issu d’un partenariat entre l’Union Régionale des Centres Permanents d’Initiatives pour l’Environnement (URCPIE) de Bretagne et l’INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) représenté par l’UMR BAGAP.

Ce projet, financé par des fonds FEDER et régionaux, vise à expérimenter la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région Bretagne (SRCE Bretagne), adopté le 2 novembre 2015 aux échelles infrarégionales en s’appuyant sur le Plan d’Actions Stratégiques (PAS).

L’objet des actions envisagées est la co-construction de méthodes et le test de leur opérationnalité autour des continuités écologiques et de la Trame Verte et Bleue (TVB) ainsi que l’identification des freins et des leviers de leur mise en place.

Il est issu de la convention cadre nationale entre l’Union Nationale des CPIE (UNCPIE) et l’INRA (2012).

Les productions propres au projet CHEMINS (TVBchemins.com) proviennent de synthèses de résultats de recherche et de test de méthodes d’appropriation du sujet sur des sites test. Nous aussi souhaitons fournir aux gestionnaires des retours d’expérience de mise en place des trames vertes et bleues dans les documents d’urbanismes dans des situations variées.

**II. documents attendus**

Il ne s’agit pas d’entreprendre de nouvelles études ou de nouvelles recherches, mais de produire des documents à partir de travaux déjà réalisés. Les exemples devront, préférentiellement, concerner la Bretagne, même si des exemples d’autres régions peuvent venir en complément.

1. ***Document 1 : comment les collectivités organisent la prise en compte des diverses échelles infra-régionales dans la définition de leur TVB ?***

Au niveau du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) la TVB doit prendre en compte les préconisations du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) qui sera prochainement intégré au SRADDET, en cours de réflexion par la région Bretagne. Au niveau du PLU ou PLUi (Plan Local d’Urbanisme (intercommunal), c’est la TVB du SCoT qui doit être prise en compte. La loi laissant une grande liberté méthodologique aux acteurs, les collectivités ont adopté des stratégies différentes. On attend des exemples de cette diversité. Le document doit avoir un point de vue critique pour permettre aux acteurs de faire leurs choix, ou de tenter des démarches innovantes. Le document présentera des cas de coopération inter-échelles.

1. ***Document 2 : comment intégrer la définition de la TVB dans la multiplicité des fonctions des territoires ?***

Intégrée dans le PLU(i), la TVB doit s’articuler avec l’ensemble des préconisations de planification. La planification des autres usages doit être cohérente avec la TVB. Ceci pose de multiples problèmes d’antagonisme ou de synergie entre usages. Les enjeux écologiques et les enjeux sociaux sont alors en interaction forte. Le document présentera des exemples de la prise en compte croisée de ces enjeux par les différentes collectivités. Le document doit avoir un point de vue critique pour permettre aux acteurs de faire leurs choix, ou de tenter des démarches innovantes.

**III. critères de sélection**

La sélection des projets s’appuiera sur les critères de sélection suivants :

1. Qualité des travaux servant de base à la production des documents (adéquation avec les attentes de l’appel d’offre, validation).
2. Qualité de l’équipe proposante : compétence en matière de TVB, aptitude à produire des documents de synthèse pour des gestionnaires
3. Organisation et faisabilité du projet

**IV. calendrier prévisionnel**

30 octobre 2019 : clôture de l’appel

7 novembre 2019 : sélection de l’équipe

31 décembre 2019 : remise des documents

**V. contact**

Jacques Baudry, directeur de recherche INRA -

UMR BAGAP, 65 rue de Saint-Brieuc, 35042 RENNES Cedex

+33 6 42 40 24 40

Jacques.baudry@inra.fr